



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement  
et de la Conférence d'examen de 2008**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,  
M. Tarik Iziraren (Maroc), à l'issue de consultations tenues  
au sujet du projet de résolution A/C.2/69/L.6**

### **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ses résolutions 68/6 du 9 octobre 2013 et 68/204 du 20 décembre 2013, sa résolution 68/309 du 10 septembre 2014 sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé en application de sa résolution 66/288 et sa résolution de décembre 2014 sur le rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable établi en application de sa résolution 66/288 (voir document A/68/L.32), ainsi que la résolution 2014/11 du 13 juin 2014 du Conseil économique et social,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>,

*Rappelant en outre* sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>3</sup> et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2.

<sup>2</sup> Résolution 60/1.

<sup>3</sup> Résolution 65/1.



pour le développement, qui a été organisée par son président le 25 septembre 2013, ainsi que le document final qui en est issu<sup>4</sup>,

*Rappelant* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>5</sup>, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

*Rappelant également* le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

*Rappelant aussi* sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement éthiopien ait offert d'accueillir la Conférence, laquelle doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>6</sup>;

2. *Invite* tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la Conférence ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de la Conférence;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ».

---

<sup>4</sup> Résolution 68/6.

<sup>5</sup> Résolution 66/288, annexe.

<sup>6</sup> A/69/358.